

République Française  
Département : HAUTE-CORSE  
Arrondissement : Corte  
**SORBO OCAGNANO - Commune**

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération N° DE\_021\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Dominique ALBERTINI.

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés : Gérard ORSATELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe SEA 2026**

Vu les articles L. 2224-1 et I. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que l'article L. 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des budgets des services publics industriels et commerciaux, cet équilibre doit être fait à l'aide des seules recettes propres du budget, sauf dérogation possible.

Considérant que pour les communes de moins de 3000 habitants, le budget principal de la commune peut abonder le budget annexe de l'eau.

Monsieur le maire demande au conseil municipal

D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour un montant de 30.000,00 euros afin de pourvoir aux frais de fonctionnement,

Précise que le montant définitif de la subvention sera ajusté en fonction du besoin du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026,

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026  
Date de réception de l'AR: 23/04/2026  
02B-212002869-DE\_021\_2026-DE  
A G E D I

DE\_021\_2026

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 charge de gestion courante du budget principal. La recette sera constatée au chapitre 74 subvention du budget annexe de l'eau.

Le conseil municipal après avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe de l'eau pour un montant de 30.000,00 euros pour l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Dominique ALBERTINI  
Président de séance



Madame Delphine BREHERET  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Madame Delphine Breheret, the secretary of the meeting.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026  
Date de reception de l'AR: 23/04/2026  
02B-212002869-DE\_021\_2026-DE  
A G E D I